

négative, selon la nature du cas (a). C'est exactement ce qu'ont fait les nouveaux jureurs, comme l'on voit par la lettre d'un de ces prêtres postiches, *grand-vicaire* néanmoins, à M. F., supérieur du séminaire de . . . , réfugié à Alost. » Oui monsieur, dit le jureur, » je l'ai prêté, ce nouveau serment; ou du » moins ma bouche a prononcé la formule » que vous réprovez (b). Il étoit décidé entre

(a) Si dans une matière si grave on pouvoit amener une anecdote qui ne l'est pas, je dirois que tous ces consultants en fait de morale & de devoir, me rappellent un certain homme qui résolu de faire un mariage tout-à-fait inconvenable, voulut se mettre en règle & un peu se déhoner, en prenant des avis. Malheureusement il s'adressa d'abord à un homme bien sensé & connoissant parfaitement l'esprit de ces consultations. *Mon ami, savez-vous qu'on me conseille de me marier? — Eh bien, mariez-vous. — Mais si je — Ne vous mariez pas. — Cependant le parti qui se présente — Eh bien, mariez-vous. — Le monde, vous savez, toujours malin & injuste, dira que — Ne vous mariez pas. — Il me vient néanmoins en pensée que — Enfin mariez-vous. — Mais il semble que vous vous moquez de moi. — C'est vous qui vous moquez de moi en me consultant sur une chose que vous êtes d'avance résolu de fuir.*

(b) Le cher monsieur grand-vicaire! Sa bouche a prononcé la formule d'un serment, que l'ame a défavoué. Si ce n'est pas là le sens, M. le grand-vicaire écrit du galimatias. Et si c'est le sens, M. le grand-vicaire est un parjure. — Je connois un secrétaire d'évêque qui raisonnoit d'une manière plus gauche encore: il prétend qu'on peut sans scrupule faire ce serment, parce qu'il est insignifiant. Mais d'abord, dans le sens de la Convention,